

Elections fédérales : l'heure du choix

→ Notre dossier en pages 1-2-3 et 4

Sept candidats sur le gril de l'interview
Leurs convictions et la propriété Pages 2 et 3

Les règles du devoir électoral
Ce qu'il ne faut pas oublier


Page 4

Vous prendrez bien un hors-d'oeuvre ?

Elections fédérales : nous déposerons très bientôt nos bulletins dans notre enveloppe de vote par correspondance. Nous serons aussi quelques-uns à... nous déplacer jusqu'aux urnes, le 21 octobre. Trois réflexions en guise de hors-d'oeuvre légèrement pimenté.

Dans le cas chaud-de-fonnier, l'activité menée tend à montrer que le cumul peut être favorable à la collectivité. Dans le second cas, celui de la Ville de Neuchâtel, c'est plutôt l'inverse. On voit donc bien que la réponse dépend d'abord des capacités et de l'organisation des personnes concernées. De surcroît, les exemples ont fleuri, ces dernières années, pour montrer qu'il y a davantage de chances qu'un élu cantonal devienne un honnête courtier de son canton à Berne plutôt qu'un député fédéral se montre efficace au Château - cela à une notable exception près.

à l'échec, mais qui peuvent se révéler dangereuses. D'aucuns tentent bien de faire monter la recette de la diabolisation - en l'occurrence de l'UDC - en espérant que l'addition se révélera indigeste. Ce printemps, des masses de mêmes bonnes âmes de gauche avaient tenté le coup contre l'actuel président de la République voisine. Le soufflé n'a pas pris, et on connaît la suite ! Il y a une grande probabilité que la tentative échoue de parallèle manière, d'autant que la blochérisation des esprits UDC neuchâtelois est, heureusement, loin d'être complète.

✘ Première interrogation : est-il opportun qu'un élu fédéral cumule une fonction dans un exécutif et un mandat législatif fédéral ? La question est légitime en soi, dans la mesure où l'exercice du pouvoir politique devient toujours plus complexe, au même rythme où les responsabilités - petites ou grandes - se sont transformées à tous les niveaux de notre société. Elle est posée s'agissant de la cheffe cantonale de l'éducation, qui a de très bonnes chances d'accéder à l'une des deux chambres fédérales. Mais, en réalité, elle l'est surtout pour des raisons électorales. Et elle gêne beaucoup de monde ! Les deux actuels conseillers nationaux socialistes ne se trouvent-ils pas dans la même situation, siégeant à la fois à Berne et à l'exécutif de leur ville ?

✘ Deuxième pôle de questionnement : assisterons-nous à un rééquilibrage de la représentation neuchâteloise à l'auberge de la Croix fédérale ? A réitérées reprises, la droite a commis de grossières erreurs d'appréciation électorale et a dû suivre un régime minceur. Cette fois, elle a compris. L'union est au menu du jour et les premiers couteaux en lice.

La brigade de gauche et celle de droite se présentent donc assez logiquement compactes, malgré quelques pertes dues, à droite, à des velléités d'indépendance vouées

✘ Troisième point d'interrogation, plus spécifique celui-là : les préoccupations du secteur immobilier seront-elles mieux prises en considération au terme de l'exercice ? A en juger à l'aune des assurances données dans les deux pages qui suivent par sept des candidats, il y a tout lieu de le penser. Encore faut-il, en finalité, exercer son droit de vote lorsqu'on est convié à la table de la démocratie !

jean-luc.vautravers@cininfo.ch



Propriété : leurs convictions

Quelles sont leurs convictions sur la notion de propriété ? "CINinfo" a sondé sept candidats aux Chambres fédérales : les trois membres du Comité de la CIN qui sont en lice, ainsi qu'un représentant de chacun des partis radical, libéral-PPN, UDC et Ecologie libérale, auprès desquels la CIN trouve généralement une écoute attentive.

Nos trois questions

❶ Deux initiatives fédérales sont lancées pour encourager l'accession à la propriété. Comment vous engagerez-vous en faveur de leur acceptation ?

❷ Que faire, à votre avis, pour qu'aux Chambres fédérales la voix des propriétaires soit aussi bien entendue que celle du lobby des locataires ?

❸ Etes-vous de l'opinion que la valeur locative doit être supprimée, afin d'empêcher que l'impôt fédéral direct pénalise trop les propriétaires ?



Christian Blandenier
ULR - Parti libéral-PPN

❶ En qualité de président de la FRI, je suis membre du comité de l'initiative lancée par le HEV pour l'épargne-logement. Je m'engagerai avec le comité de la CIN pour la récolte de signatures. L'influence positive de l'épargne-logement sur l'augmentation des propriétaires constatée à Bâle-Campagne doit nous amener à soutenir ce projet.

❷ Le président du HEV est lui-même conseiller national. La FRI dispose d'une personne chargée de faire entendre sa voix à Berne. Les contacts existent donc. Cependant, depuis de nombreuses années, les associations de locataires sont représentées sous la coupole par des conseillers nationaux issus de leurs instances dirigeantes. Il est grand temps que les associations de propriétaires romands le soient aussi.

❸ La seconde initiative lancée par le HEV donne le choix aux propriétaires qui arrivent à l'âge de la retraite : maintenir la valeur locative et la déduction des intérêts ou les supprimer tous les deux. Ce projet a l'avantage de motiver les gens à amortir leur dette hypothécaire. Il vise en outre à supprimer le poids disproportionné que prend la valeur locative au moment où les autres éléments de revenus diminuent de manière substantielle.



Didier Burkhalter
ULR - Parti radical

❶ J'ai suivi de près le lancement de ces deux initiatives. Je les soutiens toutes les deux. La propriété et l'accès facilité à la propriété du logement sont des éléments fondamentaux d'une société libérale et il est regrettable que des progrès concrets dans ce sens aient échoué par le passé. Au Conseil national ainsi que dans ma fonction de vice-président du Groupe radical-libéral de l'Assemblée fédérale, je souhaite poursuivre mon engagement dans cette direction.

❷ Il s'agit avant tout de revaloriser la propriété du logement, d'en faire enfin un objectif réaliste et accessible pour le plus grand nombre, à l'instar de ce qui prévaut par exemple en Espagne ou en Angleterre. Il faut corriger l'image selon laquelle la propriété du logement reste en quelque sorte un privilège.

❸ Oui. Concrètement, je suis favorable au projet " Easy Swiss Tax " du PRD, qui vise à simplifier la déclaration fiscale, mais aussi à remplacer l'imposition de la fortune et de la propriété du logement par une fiscalisation allégée du rendement théorique du capital. Cela permet de supprimer le système actuel de l'imposition de la valeur locative, qui pose beaucoup de problèmes et peut même s'avérer fondamentalement injuste à l'égard des personnes âgées.

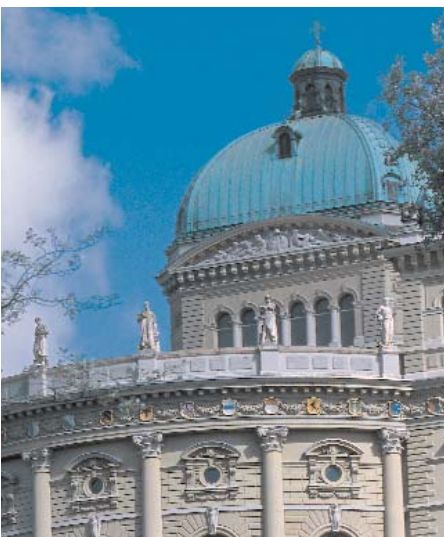


Damien Cottier
ULR - Parti radical

❶ L'épargne-logement a fait ses preuves à Bâle. Elle a permis à des milliers de familles de devenir propriétaires! Elle stimule l'accession à la propriété en défiscalisant jusqu'à 15'000 fr. par an pour les personnes seules et 30'000 fr. pour les couples. C'est surtout la classe moyenne qui en bénéficiera. L'idée de stimuler aussi l'amélioration énergétique des bâtiments par l'épargne-logement est excellente. On met de l'argent de côté, exonéré d'impôts, pour rénover et économiser de l'énergie. Je m'engage donc !

❷ La voix des propriétaires, et de tous les locataires qui rêvent de le devenir, doit résonner plus fort sous la coupole. C'est important : on ne doit pas laisser le champ libre à ceux qui veulent ajouter sans cesse de nouveaux obstacles, impôts et contraintes sur la propriété. Aujourd'hui je souhaite porter ce message à Berne. Le vote des membres de la CIN peut faire la différence !

❸ Une action importante sera de supprimer la valeur locative. Un impôt prélevé sur un revenu fictif... il fallait être tordu pour inventer cela ! Ce système est inique. Il va à l'encontre du mandat constitutionnel de favoriser l'accession à la propriété. De plus il incite à l'endettement, ce qui est stupide. Je me battrais pour sa suppression.





propos recueillis par jean-luc.vautravers@cininfo.ch



Rolf Graber
ULR - Parti libéral-PPN

① La propriété privée me tient à cœur. Si j'ai réussi à faire passer la suppression de l'impôt de succession pour le conjoint et la taxe foncière, je n'ai pas trouvé suffisamment de soutien pour supprimer les lods et diminuer l'impôt sur les gains immobiliers. Une fois de plus, je suis prêt à récolter des signatures, à rédiger des articles et à participer à des débats pour convaincre la population du bien-fondé de la démarche.

② Je constate avec plaisir qu'une majorité de la population souhaite devenir propriétaire. Pour que les propriétaires soient mieux représentés, il faut qu'il y en ait plus. C'est ma priorité au niveau législatif. Le rêve de la majorité doit pouvoir être réalisé. Il faut absolument assouplir le droit de bail pour que des propriétaires potentiels de logements aient encore envie d'investir !

③ La valeur locative doit être supprimée. Il n'est pas normal de taxer les propriétaires sur des gains fictifs. Mais cela passerait aussi par la non-déductibilité des intérêts hypothécaires, sauf pour les nouveaux propriétaires. La constitution contient un article qui oblige les autorités à favoriser l'accès à la propriété, article bafoué. Il n'est pas normal que dans un pays à haut pouvoir d'achat, il y ait si peu de propriétaires !



Bernard Matthey
ULR - Ecologie libérale

① Les deux initiatives des milieux immobiliers sont raisonnables et peuvent être soutenues sous réserve de la réponse à la question 3.

Je soutiens ces deux initiatives.

② La voix des propriétaires n'est pas aussi mal soutenue que ce que la question laisse entendre. En fait "les soutiens" des Chambres fédérales sont presque toujours obtenus par un lobbying intelligent et régulier pour faire basculer l'avis des députés centristes ou de ceux qui n'en savent pas grand-chose. Les milieux immobiliers doivent donc engager un lobbyiste performant et disposer de bons arguments.

③ Je suis favorable à la suppression sans autre de la valeur locative. Proposition : prévoir une déduction fiscale sur le revenu, équivalente au maximum à la valeur locative moyenne des immeubles ou appartements en PPE. Ce montant est déterminé par l'Office fédéral de la statistique. Simultanément, prévoir une déduction fiscale atteignant au maximum ce montant, sur le revenu de l'épargne conventionnelle pour les personnes qui ne sont pas propriétaires. Ainsi on ne pénalise pas les gens qui épargnent en lieu et place d'être propriétaires.



Yvan Perrin
UDC

① Je soutiendrai sans la moindre réserve l'une et l'autre de ces deux initiatives. Il est important pour moi que l'accession à la propriété soit encouragée.

② Il me semble qu'il convient d'informer de manière performante les élus prêts à défendre les intérêts des propriétaires.

Je crois que ce qui fait la force des représentants de l'ASLOCA, c'est leur parfaite connaissance des dossiers, connaissance souvent lacunaire chez les représentants bourgeois. Une information plus fréquente permettrait de combler cette lacune et d'assurer une meilleure représentation à Berne. On ne défend bien que ce que l'on connaît.

③ La valeur locative doit être naturellement supprimée. Il s'agit là d'une charge supplémentaire qui pénalise les propriétaires et qui peut dissuader de le devenir.

De plus, pour les revenus modestes, retraités ayant passé leur vie à payer leur maison et disposant d'une faible rente, cela constitue une lourde charge. Pour ajouter à tout cela, ces gens verront leur bien réalisé si d'aventure ils doivent gagner un EMS à la fin de leurs jours.



Sylvie Perrinjaquet
ULR - Parti libéral-PPN

① Il s'agira avec les milieux concernés de communiquer les objectifs des deux initiatives, au travers d'actions spécifiques et de présence dans les comités de soutien adoc.

Etant entendu que ma position est favorable à l'accession à la propriété, signe d'un engagement responsable face à son logement et aux conditions-cadre qui y sont liées.

Je suis prête à être présente dans les comités concernés.

② Pour faire entendre la voix des propriétaires, il convient d'élire des parlementaires qui relaient vos actions. Il faut aussi favoriser des rencontres régulières afin de se tenir informé sur les travaux menés en commission fédérale et les enjeux ou conséquences qui en découlent pour les milieux immobiliers et les propriétaires.

③ Je peux soutenir la suppression de la valeur locative. Quant à l'impôt fédéral direct, le débat a aussi lieu en relation avec la TVA.

Je rappelle que les libéraux s'étaient engagés pour la suppression de l'impôt fédéral direct lors de l'introduction de la TVA.



Comment (bien) voter

Le 21 octobre prochain, les citoyennes et citoyens du canton de Neuchâtel seront donc appelés à élire leurs cinq représentants au Conseil national et leurs deux représentants au Conseil des Etats. Quelques rappels avant de voter.

Si vous votez par correspondance, vous devez désormais **affranchir sans faute votre enveloppe-retour** si vous l'envoyez par la poste. Sinon votre vote ne pourra pas être pris en considération (le Grand Conseil a pris cette décision étant donné la situation financière de l'Etat).

Mais vous avez bien sûr aussi la possibilité de porter votre enveloppe à l'administration de votre commune et de la glisser dans sa boîte aux lettres.

Attention de vous y prendre suffisamment tôt



On vote pour élire les conseillers nationaux, mais aussi ceux aux Etats.

pour que votre enveloppe parvienne dans les délais à votre administration communale. Si vous confiez votre envoi à la poste, le déposer :

- en courrier B avant le mardi qui précède le scrutin, à 18h.,
- en courrier A avant le vendredi qui précède le scrutin, à 18h.

Si vous portez votre

enveloppe à l'administration communale, faites en sorte de la glisser dans sa boîte aux lettres avant le samedi à midi qui précède le scrutin.

Vous pouvez évidemment vous rendre au local de vote le dimanche 21 octobre, selon l'horaire établi par votre administration communale.

Le vote électronique ne sera pas possible dans le cadre de cette élection fédérale. La Confédération souhaite en effet que le vote par Internet soit déjà testé dans le cadre d'élections cantonales et communales avant de l'autoriser au plan fédéral.

yann.sunier@cininfo.ch

JAB
2400 Le Locle

Changement d'adresse à communiquer à : Chambre immobilière neuchâteloise, case postale, 2001 Neuchâtel

Conférences d'automne

Demandez le programme !

Renouant avec une ancienne tradition, la Chambre immobilière neuchâteloise organisera en novembre ses conférences d'automne, conjointement avec l'USPI Neuchâtel.

Cette année, les trois orateurs vous feront part de **la pratique actuelle en matière de désaisissement et de donation immobilière.**

Vous pourrez assister gratuitement à cette conférence :

- le lundi 12 novembre 2007, à 18 h. 30, au Club 44 à La Chaux-de-Fonds

ou

- le lundi 19 novembre 2007, à 18 h. 30 également, à l'Aula de la faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel.

Avocat et expert fiscal diplômé, Philippe Béguin traitera des aspects fiscaux du sujet.

Stéphane Bobillier, lui, analysera la question en sa qualité de responsable du domaine des prestations complémentaires auprès de la Caisse cantonale de compensation.

Enfin, Pascal Hofer,

président de la CIN et notaire, présentera la dimension juridique de cette problématique.

A l'issue de la manifestation, un apéritif sera offert par la CIN et l'USPI Neuchâtel.

Ces conférences d'automne seront l'occasion d'échanger quelques réflexions dans un cadre convivial et en présence de professionnels du domaine du droit et de l'immobilier.

Prière de noter d'ores et déjà l'une de ces dates sur votre agenda !

Editeur : Chambre immobilière neuchâteloise
Faubourg du Lac 2, Case postale, 2001 Neuchâtel
Tél. 032 729 99 90, Fax 032 729 99 91
www.cininfo.ch, info@cininfo.ch
Reproduction libre, justificatif souhaité
Tirage : 2'250 exemplaires

Rédaction, photos et mise en page (responsable de l'information de la CIN) : Bureau de journalisme
Jean-Luc Vautravers Pluri-Médias, 2017 Boudry
Tél. 032 841 17 77, Fax 032 841 56 77
pluri-medias@net2000.ch
Impression : Imprimerie Gasser SA, Le Locle

Emission de la CIN "Bien chez soi" : sur Canal Alpha, chaque premier mardi du mois, à 20 h., 21 h. et 22 h., ainsi que le week-end suivant, dans la boucle des magazines